

Prêt d'honneur Création-Reprise

INITIATIVE SAVOIE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Savoie a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise de tous secteurs ainsi que les entrepreneurs, sous certaines conditions, jusqu'à 36 mois après immatriculation.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur dépend du projet et des besoins en fonds propres.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Savoie.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif

- > Créateur
- > Repreneur

Organisme

INITIATIVE SAVOIE

- **Initiative Savoie**
BP 60216
73374 LE BOURGET-DU-LAC cedex
Téléphone : 04 79 25 36 49
E-mail : <http://www.initiative-savoie.com/contact.php>
Web : www.initiative-savoie.com